

# SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1855-1856.

## Projet de Loi concernant des crédits supplémentaires au Budget des Travaux publics de l'exercice 1855.

(Voir les Nos 19, 26, 66 et 78 de la Chambre des Représentants.)

### LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE PREMIER.

Des dépenses se rapportant à des exercices clos (1854 et antérieurs) pourront être imputées à charge du budget des Travaux Publics pour l'exercice 1855, jusqu'à concurrence de fr. 26,528-25; elles formeront audit budget un chapitre VIII additionnel, subdivisé de la manière suivante :

#### § 1<sup>er</sup>. PONTS ET CHAUSSÉES.

##### Service des canaux et rivières.

Art. 94. Sambre canalisée. . . .	{ Exerc. 1847 fr. 1,149 50	} 2,024 50
	. » 1854 875 »	
» 95. Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur. {	» 1852 719 63	} 9,413 66
	» 1853 160 »	
	» 1854 8,534 03	} 625 10
» 96. Canal de Gand à Ostende. {	» 1852 65 10	
	» 1854 560 »	} 2,079 10
» 97. Canal latéral à la Meuse. »	1852 2,079 10	
» 98. Bacs et bateaux de passage. »	1852 1,277 85	1,277 85

#### § 2. CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

##### Mouvement et trafic.

Art. 99. Frais d'exploitation (exercice 1854). . . . .	2,100 »
» 100. Pertes et avaries » 1854). . . . .	6,707 84

##### Service en général (chemins de fer et télégraphes).

» 101. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés (exercice 1854). . . . .	250
------------------------------------------------------------------------------------------	-----

( 2 )

*Postes.*

Art. 102. Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie (exercice 1854). . . . .	2,050 20
Total. . . . .	<u>26,528 25</u>

ART. 2.

Il est ouvert au Département des Travaux Publics des crédits supplémentaires à concurrence de fr. 1,969,706-80, destinés à couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations du budget des dépenses voté pour l'exercice 1855.

Ces crédits sont répartis de la manière suivante et rattachés aux divers services indiqués ci-après :

CHAPITRE II.

PONTS ET CHAUSSEES.

Art. 16. Sambre canalisée. . . . .	fr. 10,528 37	
» 17. Canal de Charleroi à Bruxelles. . . . .	8,000 »	
» 19. Lys dans les deux Flandres. . . . .	10,788 42	
» 23. Dendre. . . . .	373 57	
» 32. Moervaert . . . . .	3,416 44	
» 47. Personnel des ponts et chaussées . . . . .	7,000 »	
	<u>40,106 80</u>	

CHAPITRE IV.

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

PREMIÈRE SECTION.

*Voies et travaux.*

Art. 62. Salaires des agents payés à la journée. . . . .	fr. 15,000 »	
» 64. Travaux et fournitures . . . . .	59,500 »	
	<u>74,500 »</u>	

DEUXIÈME SECTION.

*Traction et arsenal.*

Art. 66. Salaires des agents payés à la journée. . . . .	fr. 155,000 »	
» 67. Primes d'économie et de régularité. . . . .	32,000 »	
» 68. Combustibles et autres consommations pour la traction des convois . . . . .	729,000 »	
» 69. Entretien, réparation et renouvellement du matériel. . . . .	560,000 »	
	<u>1,456,000 »</u>	

TROISIÈME SECTION.

*Mouvement et trafic.*

Art. 72. Salaires des agents payés à la journée et des manœuvres . . . . .	fr. 170,000 »	
» 73. Frais d'exploitation . . . . .	65,000 »	

( 3 )

Art. 74. Camionnage . . . . .	46,000 »	
» 75. Pertes et avaries . . . . .	40,000 »	
	<hr/>	321,000 »

QUATRIÈME SECTION.

*Télégraphes.*

Art. 77. Salaires des agents payés à la journée. . . . . fr.	3,500 »	
» 78. Entretien . . . . .	5,000 »	
	<hr/>	8,500 »

CINQUIÈME SECTION.

*Service en général.*

Art. 79. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. fr.	3,000 »	
» 81. Matériel et fournitures de bu- reau. . . . .	20,000 »	
	<hr/>	23,000 »

SEPTIÈME SECTION.

*Postes.*

Art. 87. Transport des dépêches. . . fr.	12,000 »	
» 88. Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie . . .	22,000 »	
	<hr/>	34,000 »

CHAPITRE VII.

Art. 91. Dépenses imprévues non libellées au budget, afin d'acquitter les engagements pris. . . . .	12,600 »	
	<hr/>	Total. . fr. 1,969,706 80

ART. 3.

Ces crédits seront couverts au moyen de bons du trésor.

Bruxelles, le 22 janvier 1856.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*

(Signé) DE LEHAYE.

*Les Secrétaires,*  
(Signé) H. ANSIAU.  
P. CALMEYN.